

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Causerie Amicale Inc.		Date d'inspection Le 01 septembre 2026
Nom de l'établissement Causerie Amicale		Numéro de permis 2009804
Adresse 176 chemin Cormier Cross Cocagne NB E4R 2J5		Numéro de téléphone (506) 576-6738
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 53	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	01 sept. 2026	
Commentaires: La mentore en assurance de la qualité observe que deux membres du personnel éligible n'ont pas complété les 10 heures de développement professionnel requises au cours de la dernière année de validité du permis. L'exploitant doit s'assurer que tous les membres du personnel admissibles complètent un minimum de 10 heures de développement professionnel durant chaque année de validité du permis.			
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	12 août 2026	
Commentaires: Durant l'inspection de suivi, la mentore en assurance de la qualité observe que la vérification du casier judiciaire ainsi que la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables d'une des personnes exploitantes ont été complétées. Cependant, la vérification du casier judiciaire d'une autre personne exploitante est expirée. Toutes les personnes exploitantes doivent obtenir une vérification du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables au moins tous les cinq ans.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	19 août 2026	
Commentaires: Durant l'inspection de suivi, la mentore en assurance de la qualité observe que la planification et la documentation des activités quotidiennes de la semaine sont absentes dans trois locaux et incomplètes dans un autre local. La mentore en assurance de la qualité recommande que l'administratrice contacte l'agent(e) pédagogique pour soutenir les membres du personnel dans la planification et la documentation, afin que les activités quotidiennes répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	19 août 2026	01 sept. 2026

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires: Durant l'inspection de suivi, la mentore en assurance de la qualité observe que le matelas utilisé pour le changement de couches est maintenant recouvert d'une enveloppe étanche. La lacune est maintenant conforme.			
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : d) s'il s'agit d'un médicament sur ordonnance, le contenant porte une étiquette indiquant le nom du médecin, les instructions sur son administration et la période pendant laquelle il doit être administré.	46(1)(d)	12 août 2026	01 sept. 2026
Commentaires: Durant l'inspection de suivi, la mentore en assurance de la qualité observe que le médicament sur ordonnance porte désormais une étiquette indiquant le nom du médecin, les instructions sur son administration et la période pendant laquelle le médicament doit être administré. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de suivi du renouvellement. La mentore en assurance de la qualité est présente en avant-midi durant les jeux extérieurs. Les enfants participent à diverses activités, telles que la conduite de petites voitures, les passes de ballon, la glissade, les jeux dans le sable et un atelier de peinture. Un groupe revient également d'une petite marche. Une discussion a eu lieu concernant la révision du guide des parents. La mentore en assurance de la qualité a partagé des recommandations visant à mettre à jour son contenu. Lorsque les modifications auront été effectuées, une copie à jour du guide des parents devra être soumise à la mentore en assurance de la qualité. Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

 Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 septembre 2026

 Date

original signé par
Suzanne Despres

 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 septembre 2026

 Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"